



L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance exceptionnel, à la mairie de Curzon, sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, Maire.

Date de convocation : 09/01/2023

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : ROUX Didier – LAVERGNE Stéphane – LAMY Mireille – BOUNOLLEAU Christophe – MEIZE Marie-Laure – ANGUERAND Thierry – DUBELLOY Alain

Absents : CAILLAUD Didier – RIMBERT Boris – LAVERGNE Freddy – POULAILLEAU Michel – POIRAUD Frédéric

Liste des pouvoirs :

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Mireille LAMY

## LISTE DES DELIBERATIONS

### Financiers :

- Décision modificative n° 4 - *Approuvée à l'unanimité*

Le Maire,  
Didier ROUX

La secrétaire de séance,  
Mireille LAMY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE - ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DE CURZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance exceptionnel, à la mairie de Curzon, sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, Maire.

Date de convocation : 09/01/2023

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : ROUX Didier – LAVERGNE Stéphane – LAMY Mireille – BOUNOLLEAU Christophe – MEIZE Marie-Laure – ANGUERAND Thierry – DUBELLOU Alain

Absents : CAILLAUD Didier – RIMBERT Boris – LAVERGNE Freddy – POULAILLEAU Michel – POIRAUD Frédéric

Liste des pouvoirs :

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Mireille LAMY

Délibération n°20230110-01

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET PRINCIPAL 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de régulariser les écritures d'ordres des travaux en régie sur le budget principal 2022, il convient d'augmenter les crédits sur le chapitre 042 en recettes et le chapitre 040 en dépenses.

**Chapitre 040 – Opérations patrimoniales**

2313 – Constructions + 5 386,50 €

21312 – Bâtiments scolaires + 4 955,80 €

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

722 – Immobilisations corporelles + 10 342,30 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de 7 voix pour, valide la décision modificative n° 4.**

A Curzon, le 10 janvier 2023

Secrétaire de Séance  
Mireille LAMY



Le Maire,  
Didier ROUX

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Affiché le 11 janvier 2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*